

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PRIX DU REPAS CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 31 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : ROUCAYROL Guy, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés : MM ALMES Bernard, LUCAS André, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle.

Pouvoir de Mme MARQUET Nathalie à M. BONAVIDA Claude.

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer.

Convocation en date du 24 juillet 2025

Membres en exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 9 - Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que le prix du ticket cantine a été fixé le 06/07/2023 à 3.80€
Considérant la hausse du prix des repas fournis par le prestataire Sud Est Traiteur, qui passe de 4.08€ à 4.21€
Considérant les hausses de prix des matières premières,
Considérant le coût des salaires des agents affectés au temps périscolaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il propose de fixer un tarif unique pour un repas à 4.20€

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer à 4.20 € le prix du ticket de cantine,
- DIT que ce tarif prendra effet à compter du 20 août 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,
Guy ROUCAYROL



Jennifer SIMON
